

## Centre éducatif européen

### Ecole communale immersive Français-Néerlandais

#### Implantation maternelle

Rue Léopold, 40  
7700 Mouscron



#### Implantation Primaire

Rue Cotonnière, 17  
7700 Mouscron

[ceeimmersionmouscron.be](http://ceeimmersionmouscron.be)

+32 (0)56 / 34 40 14

[ec.cee@mouscron.education](mailto:ec.cee@mouscron.education)

## ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DU LUNDI AU VENDREDI

Rue Léopold, de 6h30 à 8h10 et de 16h à 18h

Rue Cotonnière de 7h30 à 8h10 et de 16h à 16h50 (étude)

La facturation de l'accueil extrascolaire et des goûters est générée chaque trimestre par la ville de Mouscron

### Durant les périodes scolaires

- 0,90€/enfant le matin
- Le mercredi, les élèves sont pointés présents à 11h30
- 0,90€/enfant par tranche d'une heure et demie entamée le soir :
  - Le mercredi, pour tout départ avant 14h : 0,90€/enfant
  - Le mercredi, pour une présence au-delà de 14h : 2,25€/enfant
- Tarifs réduits pour les familles nombreuses

### En périodes de vacances

- 2,25€/enfant la demi-journée
- 4,50€/enfant la journée

Pour toute information supplémentaire, s'adresser aux accueillantes ou au Service de la Petite Enfance  
056/860.471 ou 056/860.474

## ETUDE de 16h à 16h50 - 0,80€

Par étude, il faut entendre une aide aux devoirs. Entre 16h et 16h50, les élèves de la section primaire peuvent faire leurs devoirs sous la surveillance d'un enseignant de l'équipe éducative

### Tarif

- carte de 10 études : 8€

L'achat d'une carte d'étude s'effectue en versant le montant sur le compte de l'asbl de l'école "Centre éducatif européen, école communale immersive BE89 7512 0947 6085

Les parents attendent leur enfant à 16h50 à la grille

## RANGS ENTRE IMPLANTATION

Pour les parents qui en font la demande, un rang est organisé le matin (départ à 8h15 précises) de la Rue Léopold vers la Rue Cotonnière et après les cours ou après l'étude de la Rue Cotonnière vers la Rue Léopold  Document spécifique à compléter

## HORAIRE DES COURS

Rue Léopold - Section maternelle ( 28 périodes)

De 8h30 à 11h30, de 13h à 15h45

Rue Cotonnière - Section primaire - 1ères et 2èmes années ( 28 périodes)

De 8h30 à 11h55, de 13h20 à 15h40

Rue Cotonnière - Section primaire - de la 3ème à la 6ème année ( 29 périodes)

De 8h30 à 12h05, de 13h20 à 15h40

**Le mercredi, les cours se terminent à 11h15**

Les enfants doivent être présents 5 minutes avant le début des cours, soit à 8h25 au plus tard

Toute arrivée tardive en classe perturbe le bon déroulement des activités en cours

## FRAIS DES REPAS, DES PIQUE-NIQUES, DES PISCINES ET AUTRES ACTIVITÉS

Jusque janvier 2026, la ville de Mouscron vous adressera une facture mensuelle des frais de repas, de pique-niques, de piscines et autres activités (excursion, sorties en lien avec le projet d'établissement, ...) pour chacun de vos enfants.

A partir de janvier 2026, le paiement des frais s'effectuera sur une plateforme électronique (CREOS) via un système de prépaiement.

### Tarifs

- repas chaud maternel : 3,10€
- repas chaud primaire : 3,40€
- pique-nique : 0,30€
- piscine : en 1ère et 2ème années 3,00€ (entrée et trajet en bus)
-  Après les congés d'automne, le tarif passera à 3,50€
- piscine : de la 3ème à la 6ème année 1,50€ (entrée uniquement, le trajet se fera à pied)
- autres activités : une feuille vous sera remise en début de chaque mois pour vous informer du montant à payer couvrant les frais réels des activités organisées

En maternelle, ce montant est plafonné à 56,32€ pour l'année  
Pour toute information supplémentaire sur les factures, s'adresser au secrétariat de l'école ou au Service des Finances

056/860.256

Si vous recevez une aide d'un organisme social prenant en charge une partie des frais scolaires, il vous est demandé de prendre contact rapidement avec le secrétariat



Les menus du mois sont accessibles sur le site de l'école ou au secrétariat

# CONGÉS SCOLAIRES

Fête de la Communauté française	samedi 27 septembre 2025
Congé d'automne	du lundi 20 octobre au dimanche 2 novembre 2025
Jour de l'Armistice	mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver	du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Congé de détente	du lundi 16 février 2026 au dimanche 1er mars 2026
Lundi de Pâques	lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps	du lundi 27 avril 2026 au dimanche 10 mai 2026
Jeudi de l'Ascension	jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	lundi 25 mai 2026
Vacances d'été	samedi 4 juillet 2025

Les différents services de la Ville de Mouscron proposent des activités de garde pendant les vacances scolaires.

## ABSENCES

Dès la 3ème maternelle, l'école est obligatoire. Les parents sont tenus de respecter cette loi. Toute absence, même d'un demi-jour, doit être légalement justifiée par écrit (mot des parents, certificat médical, acte de décès, ...)



Document spécifique à compléter

Dès que l'élève compte 9 demi-jours injustifiés, la Direction signale l'absence à la DGEO-Service de contrôle de l'obligation scolaire

## IMMERSION

Au CEE, dès la 3ème maternelle et dans toutes les années primaires, la moitié des cours obligatoires se fait en néerlandais avec une enseignante néerlandophone



Document spécifique à compléter

## EDUCATION PHYSIQUE ET NATATION

Les cours d'éducation physique et de natation sont obligatoires. En primaire, la piscine est organisée une fois toutes les 2 semaines.

Les vêtements ainsi que les sacs des élèves doivent être marqués.

La tenue vestimentaire de gymnastique se compose d'un tee-shirt blanc ou jaune, d'un short bleu et de baskets de gym.

En maternelle, pour la psychomotricité, des chaussures adaptées sont souhaitées.

## ASSURANCE

Tous les élèves sont couverts par l'assurance de l'école : Ethias. Tout accident doit être déclaré dans les 24h au plus tard. Le bris des lunettes n'est pas pris en charge par l'assurance.

Les déclarations d'accident sont gérés par le bureau de l'Instruction publique 056/860292

## FOURNITURES



Documents spécifiques "Gratuité de l'enseignement" à lire attentivement pour la section maternelle et les 1ères, 2èmes et 3èmes primaires

Les fournitures classiques sont offertes aux élèves en début d'année (classeurs, cahiers, feuilles lignées et quadrillées, papier dessin, feuilles de couleur, latte, journal de classe, photocopies, manuels scolaires, jeux ...)

## EPREUVES EXTERNES

Les élèves présentent les épreuves externes de fins de cycles en 2ème et en 4ème années primaires

Les élèves de 6ème année passent les examens du Certificat d'Etudes de Base en français, mais en prime avec une bonne connaissance du néerlandais

## VISITE MÉDICALE

Plusieurs fois au cours de sa scolarité, l'enfant est amené au centre de santé.

Médecin responsable Docteur Six 069/88 92 33

## HYGIÈNE

Les parents vérifient régulièrement la chevelure de leur enfant. La présence de lentes ou de poux est à signaler directement pour éviter toute contamination ainsi que toute autre maladie contagieuse

**POUR NOS AMIS FRANÇAIS** résident en France  
A l'inscription, il faudra nous fournir :

- une attestation de filiation (à retirer à la Mairie)
- une photocopie de la carte européenne d'assurance maladie ou E111
- N° de compte de l'asbl "Centre éducatif européen, école communale immersive"

**BE89 7512 0947 6085 Bic AXABBE22**